



## Commission des Pétitions

### Procès-verbal de la réunion du 25 juillet 2017

#### Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 20 et 28 juin et du 12 juillet 2017
2. Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique
3. Suivi des pétitions en cours d'instruction
4. Divers

\*

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant Mme Nancy Arend, M. Marc Angel, M. Lex Delles, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Gilles Roth remplaçant Mme Martine Hansen, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini

Mme Vera Haas-Gelejsky, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt, Mme Martine Hansen, M. David Wagner

\*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

\*

1. **Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 20 et 28 juin et du 12 juillet 2017**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés.

2. **Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique**

*Demande de pétition publique 830 - Ethisch-moralische Verpflichtung der Politiker zur Offenlegung ihrer Finanzen*

La Commission demande au pétitionnaire de se référer au « Code de conduite des députés luxembourgeois en matière d'intérêts financiers et de conflits d'intérêt » et aux « déclarations des intérêts financiers des députés », publiés sur le site officiel de la Chambre des Députés.

Par ailleurs, la motivation de la pétition ne doit pas contenir de généralisations abusives.

Le pétitionnaire est invité à informer la Commission, dans le délai d'un mois si, en présence de ces informations, il souhaite maintenir sa demande.

En attendant, la demande de pétition publique est tenue en suspens.

*Demande de pétition publique 831 - Offenlegung und Anpassung der Gemeindeausgaben ans 21te Jahrhundert*

La Commission retient que les critères de transparence évoqués par le pétitionnaire sont remplis par les communes pour ce qui est du budget et des comptes annuels, publiés dans des documents accessibles à tous les citoyens, auxquels il est d'ailleurs loisible de s'adresser à un membre du conseil communal en vue d'obtenir des détails.

Après un échange de vues, la Commission demande au pétitionnaire de reformuler son texte en supprimant les références au budget et aux comptes annuels des communes et de rédiger sa motivation dans un langage neutre sans insinuations injustifiées.

Le pétitionnaire est invité à transmettre son texte reformulé dans le délai d'un mois.

*Demande de pétition publique 832 - Begrenzung und Anpassung der Geschwindigkeit für Transportmittel über 3,5 Tonnen*

La Commission émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 832.

*Demande de pétition publique 833 - Gleichbehandlung der Bürger RMG und Arbeitslose*

La Commission émet un avis négatif au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 833 au motif qu'elle est discriminatoire envers les citoyens non-luxembourgeois et qu'elle contient des généralisations injustifiées dans sa motivation.

*Demande de pétition publique 834 - Anstrengung um eventuell Kartell-Absprachen bei öffentlichen Angeboten entgegen zu wirken und Ausgaben zu reduzieren*

La Commission émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 834.

*Demande de pétition publique 835 - Regroupement des fratries à l'école*

La Commission note qu'il appartient à l'administration communale de décider du choix de l'établissement scolaire que fréquentera l'enfant. En dépit du principe de l'autorité communale, la Commission, après un échange de vues, décide d'émettre un avis positif au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 835.

*Demande de pétition publique 814 - Pétition contre le projet de loi 7049 portant*

*modification de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel*

Le texte reformulé de la demande de pétition publique 814 trouve l'approbation de la Commission.

### 3. **Suivi des pétitions en cours d'instruction**

#### **Validation de signatures**

*Pétition publique 805 - Réduire la quantité lumineuse des voies publiques et résidentielles*

Signatures : 86

Doublons : 8

La Commission valide les signatures de la pétition publique 805 qui n'a pas atteint le seuil de 4.500 signatures nécessaires à l'organisation d'un débat public. Le pétitionnaire est invité à signaler dans le délai d'un mois s'il se prononce en faveur de la poursuite de l'instruction de sa pétition reclassée en pétition ordinaire.

#### **Prises de position du Gouvernement**

*Pétition 754 - Wahlmöglichkeit der Unterrichts- und Prüfungssprache im Sekundarunterricht (F,D)*

*Pétition 767 - Lëtzebuergesch als Flichtsprooch an de Kliniken*

La prise de position de M. le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant la pétition 754 et la prise de position de Mme la Ministre de la Santé concernant la pétition 767 sont transmises aux pétitionnaires. Sans réaction de leur part dans un délai de deux mois, l'instruction de ces pétitions sera considérée comme étant close.

\*\*\*

*Pétition publique 795 - Stadt Luxemburg Nord Umgehungsstraße A1 zur A6 bauen*

Le pétitionnaire ayant affirmé être resté sans information de la part de la Chambre des Députés, la Commission décide d'annuler la clôture de la pétition effectuée en date du 12 juillet 2017.

*Pétition publique 796 - Für die Subventionierung der PKW Sicherheits- und Fahrerassistenz-Systeme*

A la demande du pétitionnaire, la pétition sous objet est reclassée en pétition ordinaire qui sera transmise à M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures en vue d'une prise de position.

\*\*\*

*Pétition 504 – Pour le remboursement du lecteur de glucose en continu pour les patients insulino-dépendants*

La Commission souhaite se voir remettre une réponse définitive de M. le Ministre de la Sécurité sociale au sujet de la pétition 504.

## **Clôture**

*Pétition 595 - Chèque Service: suppression de l'inégalité de la contribution du ministère en fonction de la solution de la garde*

Suite à la prise de position gouvernementale, le pétitionnaire s'est adressé directement, par courriel du 12 septembre 2016, à M. le Ministre de l'Éducation nationale.

En l'absence de réaction de part et d'autre, la Commission décide de clôturer la pétition sous objet.

*Pétition 704 - Interdiction des vols de nuit*

Suite à la prise de position gouvernementale, le pétitionnaire, par courriel du 16 mars 2017, a remercié la Chambre des Députés pour l'intérêt porté à sa pétition.

La Commission décide de clôturer la pétition sous objet.

*Pétition 719 - Stop aux bombardements massifs de civils*

La réaction du pétitionnaire en date du 31 janvier 2017 en réponse à la prise de position gouvernementale a été transmise, aux fins qu'il appartiendra, à M. le Ministre des Affaires étrangères.

En l'absence de réaction de part et d'autre, la Commission décide de clôturer la pétition sous objet.

## 4. **Divers**

*Courriels concernant le dépôt d'une pétition relative aux SMARTMETERS*

En date du 13 avril 2017, l'auteur d'une série de courriels concernant le dépôt d'une pétition relative aux SMARTMETERS avait été informé de la demande de la Commission des Pétitions de reformuler ses textes en se limitant à un seul sujet par pétition et en utilisant un langage neutre.

Force est de constater que les réactions successives de l'expéditeur, parfois désobligeantes, vont à l'encontre des recommandations de la Commission qui, à ce jour, ne dispose toujours pas d'un texte respectant un tant soit peu les critères de forme et de décence.

Au vu de ce qui précède, la Commission demande de se voir remettre un texte de pétition respectant les conditions de forme.

\*\*\*

## **Agenda**

La Commission organisera, au cours d'une prochaine réunion, un échange de vues au sujet du suivi des pétitions ayant fait l'objet d'un débat public

\*\*\*

*Pétition publique 765 - Détournement dans la transposition de la directive 2011/24/ UE à Luxembourg permettant une discrimination tarifaire pour les soins médicaux selon l'adhésion à la caisse de maladie*

Un débat public en réunion jointe avec la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale pourrait avoir lieu soit le 17 octobre 2017, à 09.00 heures, soit le 19 octobre 2017, à 14.30 heures.

*Pétition 828 - Politique tarifaire des établissements financiers*

Un échange de vues avec des représentants des pétitionnaires en présence de M. le Ministre des Finances est à prévoir.

Luxembourg, le 27 juillet 2017

Le secrétaire-administrateur,  
Vera Haas-Gelejinsky

Le Président de la Commission des Pétitions,  
Marco Schank